

**20250106\_DL\_02**

**OBJET :** Déploiement du réseau de fibre optique public – participation des membres au remboursement des échéances d'emprunt 2025

**Date de convocation :**  
20 décembre 2024

**Date de séance :**  
**06 janvier 2025**

**Date d'affichage :**  
15 janvier 2025

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 24

**Membres votants :** 29

*Séance en présentiel et  
visioconférence,  
conformément à la loi*

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

**Etaient présents :** Monsieur PARSIS, Monsieur VARLET, Monsieur PENAUD, Madame LHOMME, Monsieur DEBEUGNY, Monsieur DELFOSSE, Monsieur LEFEBVRE, Monsieur MASSET, Monsieur TRABOUILLET, Monsieur HAZARD, Monsieur GORRIEZ, Monsieur THUEUX, Monsieur PAYEN, Monsieur WALIGORA, Monsieur MAROTTE, Monsieur GEST, Madame LEMAIRE, Monsieur BEAUFILS, Monsieur BEAUMONT, Monsieur FAUVET, Madame DELETRE, Madame POUPART, Monsieur DECLE, Madame MAILLE-BARBARE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur PARSIS Laurent

**Pouvoirs :**

Monsieur FRION donne pouvoir à Monsieur PAYEN  
Monsieur DE JENLIS donne pouvoir à Monsieur VARLET  
Madame ROY donne pouvoir à Monsieur GEST  
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur PARSIS  
Monsieur JACQUES donne pouvoir à Monsieur PENAUD

Somme Numérique a commencé à emprunter en 2005 pour le déploiement du réseau public de fibre optique départemental. En effet, le Département de la Somme et Amiens Métropole décidaient alors de confier au syndicat mixte le démarrage de ce grand chantier d'aménagement du territoire, sur fonds publics, et de participer au financement en remboursant annuellement les échéances d'emprunt correspondantes.

Les règlements financiers des programmes d'investissement du SDTAN1 et du SDTAN2 ont donné lieu également à la mise en place d'emprunts pour le compte des EPCI. Ainsi, au 31 décembre 2024, la part des emprunts contractés revenant aux membres du syndicat mixte s'élève à 66 M€. L'annuité de remboursement de l'exercice 2025 s'élève à 4,1 M€.

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 2 décembre dernier, les membres du Comité syndical ont validé une proposition d'ajustement sur le remboursement des annuités restantes afin de soulager financièrement les collectivités. Il s'agit de diminuer fortement les annuités 2025, de les remonter légèrement sur les années suivantes, puis de les stabiliser sur une valeur annuelle fixe jusqu'à l'échéance des emprunts contractés. Le tableau ainsi joint à la délibération tient compte des valeurs actuelles de remboursement des échéances d'emprunt. Il donne aux membres du syndicat mixte de la visibilité en termes de prévision budgétaire pour les exercices suivants. Le Président propose au Comité syndical de valider les contributions 2025 et le présent échéancier qui sera joint à la délibération. Le comité syndical pourrait le modifier de nouveau au cours des prochaines années, notamment en cas d'évolution importante des conditions de remboursement des emprunts.

## LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le projet de budget primitif 2025 du budget annexe Infrastructures numériques,
- Vu le montant des annuités d'emprunt de l'exercice 2025 à charge du syndicat mixte pour le remboursement de la dette contractée pour le déploiement des infrastructures numériques,

Considérant les orientations budgétaires 2025 approuvées le 2 décembre 2025, et la proposition du Président d'aménager l'échéancier de remboursement afin d'alléger à court terme les contributions des membres ;  
Considérant que les modalités de participation du Département et des EPCI, chacun pour leur part de capital initial, sont respectées et n'ont pas été modifiées dans ce calcul ;

## DELIBERE

**ARTICLE 1** – Le Département de la Somme et Amiens Métropole ont financé la création du réseau structurant en fibre optique entre 2004 et 2007, à hauteur de 31 693 021€. La répartition de cette subvention a été arrêtée à 83,18% pour le Département de la Somme et 16,82% pour Amiens Métropole. Par conséquent, la part de financement pour l'année 2025, en couverture de ces annuités d'emprunt est approuvée comme suit :

	Montant initial	Taux	Montant corrigé
Amiens Métropole	302 383,98	16,82%	<b>251 608,59</b>
Département de la Somme	1 495 380,45	83,18%	<b>1 023 599,08</b>
<b>TOTAL contributions</b>	<b>1 797 764,43</b>		<b>1 275 207,67</b>

**ARTICLE 2** – Le Département de la Somme a financé en 2009, l'extension du réseau structurant sur le Nord-Ouest du département à hauteur de 775 000€ et en 2010 et 2012, la couverture des zones blanches à hauteur de 3 276 000€. La part de financement pour l'exercice 2025 en couverture de ces annuités d'emprunt est de 244 450,02 € (Contre 357 118,13 € initialement prévu).

**ARTICLE 3** – Le programme de Montée en débit sur le réseau cuivre a été financé en partie par les EPCI en fonction du nombre de lignes concernées sur leur territoire respectif. Pour ceux qui ont fait le choix d'un financement annuel du fonds de concours sous forme de remboursement d'emprunt, la participation pour 2025 s'élève à 39 122,43€, répartie comme suit (il s'agit de la dernière échéance) :

- 11 395,28€ pour la CC Territoire Nord Picardie
- 15 605,09€ pour la CC Somme Sud-Ouest
- 12 122,06€ pour la CC Avre Luce Noye

**ARTICLE 4** – Pour les opérations de déploiement FTTH, le règlement financier EPCI selon le nombre de prises concernées sur leur territoire respectif. C'est ainsi que les emprunts ont été souscrits pour chaque territoire selon la répartition de capital suivante, sauf d'un versement direct sous forme de fonds de concours :

	<b>Capital FTTH1 + FTTH2</b>
CC TERRITOIRE NORD PICARDIE	<b>2 195 262,40</b>
CC SOMME SUD OUEST	<b>3 002 541,20</b>
CC AVRE LUCE NOYE	<b>1 516 647,60</b>
CC VAL DE SOMME	<b>1 719 200,00</b>
CC VILLES SCEURS	<b>5 753 630,00</b>
CC NIEVRE ET SOMME	<b>2 213 529,60</b>
CA BAIE DE SOMME	<b>2 126 649,20</b>
CC GRAND ROYE	<b>2 107 374,00</b>
CC HAUTE SOMME	<b>2 330 131,60</b>
CC EST DE LA SOMME	<b>1 606 498,80</b>
CC PONTHEIU MARQUENTERRE	<b>4 019 640,00</b>
CC TERRE DE PICARDIE	<b>1 351 595,20</b>
<b>TOTAL</b>	<b>29 942 699,60</b>

En synthèse, en cumulant les programmes de Montée en débit sur fibre et FTTH, la participation des membres au titre du remboursement des échéances d'emprunt s'élève à 2 757 758,90€ pour l'année 2025 et se décompose comme suit :

	<b>Rappel 2024</b>	<b>2025</b>
DEPARTEMENT	1 852 498,58	<b>1 268 049,10</b>
AMIENS METROPOLE	302 383,98	<b>251 608,59</b>
CC TERRITOIRE NORD PICARDIE	147 933,34	<b>101 386,78</b>
CC SOMME SUD OUEST	230 376,94	<b>138 690,44</b>
CC AVRE LUCE NOYE	120 607,90	<b>74 439,54</b>
CC VAL DE SOMME	110 894,17	<b>77 342,52</b>
CC VILLES SCEURS	342 886,25	<b>218 116,32</b>
CC NIEVRE ET SOMME	146 180,38	<b>75 391,48</b>
CA BAIE DE SOMME	132 270,54	<b>86 802,70</b>
CC GRAND ROYE	131 071,69	<b>86 015,95</b>
CC HAUTE SOMME	144 925,96	<b>95 107,76</b>
CC EST DE LA SOMME	114 912,90	<b>65 571,90</b>
CC PONTHEIU MARQUENTERRE	287 524,95	<b>164 068,24</b>
CC TERRE DE PICARDIE	96 679,64	<b>55 167,59</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 161 147,22</b>	<b>2 757 758,90</b>

**ARTICLE 5** – Afin de tenir compte de l'importance de la contribution du Département qui s'élève globalement à 1 268 049,10€, cette somme sera appelée par l'émission de 2 titres de recette selon l'échéancier suivant : 634 000€ au 31 mars 2025 et le solde au 30 juin 2025. Les sommes dues par les autres membres seront appelées par l'émission de titres de recette en début d'année 2025.

**ARTICLE 6** - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.